



SAINT-ESTÈVE-JANSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-21130934-2024-0425-DE_04_2024_

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
19/04/2025	19/04/2025	En exercice	10
		Présents	10
		Votants	10

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 avril à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avait donné pouvoir : -

Étaient absents non-excuses : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04-2024-15 Approbation du Budget Primitif 2024

Le CFU n'ayant pas été approuvé et les résultats ne pouvant être repris, le Budget Primitif ne peut pas être voté en l'état.



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Véronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Prefecture le 30/04/2024
- et de sa publication le 13/05/2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

